



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 25 JUIN 2024

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le mardi 25 juin 2024 à 15 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente
Mme Michèle Demers, membre
M. Robert Auger, substitut

Étaient également présents :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, directeur des opérations et ingénierie RAIM

Était absente :

Mme Anna Guarnieri, membre

RÉSOLUTION NO : E2024-06-41 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-06-42 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mai 2024;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

6. Modalités encadrant l'attribution des mandats dans le cadre de la soumission RAETM-2023-004 – Services professionnels – Entente-cadre en ingénierie;
7. Affaires nouvelles;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-06-43

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mai 2024)

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers
APPUYÉ PAR : Benoit Ladouceur

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 mai 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-06-44

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 802 183,94 \$ et 2 032,32 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 11 412,42 \$ et 677 129,08 \$ préparées le 17 juin 2024 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-06-45

(Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II (RAETM-2022-004))

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels de plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Avenue de la Gare (Blériot II) et démolition de l'existant par la résolution E30-04-2021;

ATTENDU la résolution E105-12-2022 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II, le tout au montant de 7 727 000,00 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU les résolutions E53-06-2023, E71-08-2023, E85-10-2023 et E2024-04-31 autorisant le coût des travaux supplémentaires de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 1 à 17, au montant de 241 533,17 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE huit (8) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux, le tout pour un montant additionnel de 130 048,76 \$ (t.t.c.), soit :

Directive de changement n°18 (AC-4)	Crédit relié à l'imperméabilisation des fondations	(8 059,75) \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°19 (AC-24)	Ajout de boîte au toit et modification du drain à débit contrôlé	9 325,46 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°20 (AC-27)	Ajout de fentes au cabinet de contrôle	5 774,73 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°21 (AC-33)	Modification du système d'alarme	3 287,65 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°22 (AC-34)	Travaux en dépenses contrôlées liés aux disciplines de contrôle et électricité	9 968,38 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°23 (AC-22)	Ajout d'un panneau de contrôle de détecteur de gaz	75 609,03 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°24 (AC-29)	Ajout d'un système de descente espace clos	27 524,79 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°25 (AC-35)	Modification du tracé de la cheminée d'évacuation de la génératrice	6 618,47 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des travaux supplémentaires de Allen entrepreneur général inc. lié aux directives de changement 18 à 22, et approuve celui associé aux directives de changement 23 à 25, le tout au montant de 113 110,47 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E2024-06-46

(Modalités encadrant l'attribution des mandats dans le cadre de la soumission RAETM-2023-004 – Services professionnels – Entente-cadre en ingénierie)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels – Entente-cadre en ingénierie au montant de 160 200,42 \$ (t.t.c.) par la résolution E44-05-2023;

ATTENDU QUE l'entente-cadre vise à permettre à la Régie de recourir à des services professionnels en ingénierie via une banque d'heures, afin de réduire les délais pour l'attribution des mandats et la réalisation de ses projets;

ATTENDU QU'en vertu du règlement 114 et de son amendement portant sur la délégation de pouvoir au secrétaire-trésorier et à l'assistant secrétaire-trésorier pour autoriser des dépenses et de passer des contrats, la secrétaire-trésorière et l'assistante secrétaire-trésorière de la Régie peuvent autoriser des dépenses jusqu'à concurrence de 24 999 \$;

ATTENDU QUE la RAETM souhaite octroyer les mandats à l'intérieur de l'entente-cadre sans restriction de délégation de pouvoir, sous réserve de la validation de la disponibilité budgétaire;

ATTENDU QU'il est nécessaire de clarifier les modalités encadrant le processus d'attribution des mandats au sein de ladite entente-cadre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le conseil d'administration de la RAETM autorise la secrétaire-trésorière, ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, à engager tous les mandats nécessaires aux besoins de la Régie prévus dans l'entente-cadre en ingénierie (RAETM-2023-004), à condition que les crédits budgétaires soient disponibles.

QUE cette autorisation s'applique rétroactivement à partir du 23 mai 2023 et demeure en vigueur jusqu'au 23 mai 2026 ou jusqu'à ce que le montant total adjudgé soit atteint, selon la première éventualité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-06-47

(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière